

Appel à candidatures pour le recrutement d'un(e) post-doctorant(e) pour deux ans

FONDATION TRI-NATIONAL DE LA SANGHA UN MÉCANISME DE FINANCEMENT DURABLE POUR LE TNS

Nous recrutons
01 POST-DOCTORANT(E)
(POUR 2 ANS)

Date limite de soumission de dossier
le 19 janvier 2024 à 13 heures

POSTULER MAINTENANT À

secretariatftns@fondationtns.org

www.fondationtns.org

Programme « Recherche en écologie et en sciences sociales pour la gestion durable des forêts en Afrique centrale » (RESSAC)

Projet « l'économie cacaoyère à l'interface des aires protégées dans le TNS : une approche de conservation par l'amélioration des revenus des principaux acteurs »

Appel à candidatures pour le recrutement d'un(e) post-doctorant(e) pour deux ans

1-Contexte

Le programme de Recherche appliquée en écologie et en sciences sociales en appui à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (RESSAC) est une initiative financée par l'Union européenne et conduite par le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) et le Centre International pour la Recherche en Agroforesterie (ICRAF). Mis sur pied pour une période de quatre ans (2022-2025), le RESSAC vise à orienter les travaux de recherche des différents acteurs de terrain vers des solutions opérationnelles favorables à un renforcement de la gestion durable des ressources naturelles. C'est dans cette dynamique que la Fondation pour le Tri-National de la Sangha (FTNS), en collaboration avec le Comité Scientifique du Tri-national de la Sangha (CST), l'Université du Mans en France, le Centre d'Etudes et de Recherche en Economie et en Gestion, Université de Yaoundé 2 et Le Cameroon Environmental Watch (CEW), a formulé un projet intitulé « l'économie cacaoyère à

l'interface des aires protégées dans le TNS : une approche de conservation par l'amélioration des revenus des principaux acteurs ».

La FTNS est un fonds fiduciaire de droit anglais créé en 2007 afin d'assurer un financement à long terme des activités de conservation, d'écodéveloppement et de coopération du TNS. Elle est l'une des fondations les plus importantes dans la conservation de la biodiversité en Afrique et assure, depuis 2022, la présidence du réseau des fonds environnementaux en Afrique. Dans le cadre du programme RESSAC, la FTNS souhaite promouvoir à travers ce projet susmentionné une approche de développement d'une cacaoculture répondant aux préoccupations économiques, sociales et environnementales. Dans la zone du bassin du Congo, le cacao représente la principale culture de rente fournissant des revenus à une population vivant en majorité dans la pauvreté. Cependant, les espaces utilisés pour la culture du cacao se situent parfois dans les zones périphériques des aires protégées, noyau dur du paysage transfrontalier TNS. Ce projet couvrira la zone géographique du TNS, notamment les aires protégées comme le Parc Dzangha Sangha (APDS) en RCA, le Parc National de Lobéké (PNL) au Cameroun, et le Parc National Nouabalé Ndoki (PNN) en République du Congo.

La production du cacao n'a pas seulement été bénéfique pour chacun de ces pays, elle a aussi entraîné une forte déforestation et dégradation des forêts dans les Etats du bassin du Congo. Il s'en est suivi une destruction importante des habitats de la faune sauvage et des émissions de CO2. Au regard des effets néfastes de la pratique de la cacao-culture sur la biodiversité et l'environnement, des initiatives volontaires (certification Rainforest Alliance, Africa Sustainable Commodities Initiative ...) et réglementaires (European Union Deforestation Regulation) sont mises en place au niveau national et international. Au regard de l'insuffisance de ces initiatives, ce projet s'articule autour de la nécessité de favoriser une coexistence harmonieuse entre la cacaoculture et la conservation de la biodiversité. La question centrale est donc celle de savoir : comment concilier la conservation des aires protégées du TNS et les contraintes de développement socio-économique autour de la culture du cacao ?

2-Objectifs du projet

L'objectif général du projet est de faire un état des lieux de l'économie cacaoyère autour des aires protégées dans le TNS et d'identifier les facteurs et les conditions de réussite d'une cacaoculture durable compatible avec les objectifs de conservation de la biodiversité (flore et faune).

Quant aux objectifs spécifiques, ils sont déclinés ainsi qu'il suit :

- Effectuer une revue systématique de la littérature et faire une méta-analyse relative aux possibilités de concilier l'économie cacaoyère et la conservation de l'environnement. Cette revue de la littérature devra, en outre, permettre d'élaborer une synthèse des connaissances sur la cacao-culture durable (critères et indicateurs, écolabels dans le domaine);
- Faire l'état des lieux de la cacao-culture dans le TNS et évaluer la déforestation et la dégradation de l'environnement imputables à cette activité agricole ; il s'agira d'étudier les interactions entre cacao-culture et aires protégées du TNS, dans une perspective de développement durable (concilier l'économie cacaoyère et la conservation de la nature après avoir identifié les déterminants économiques et sociaux de la cacao-culture à l'origine des menaces sur les aires protégées, avec le développement des conflits Homme-faune.
- Identifier les acteurs et intervenants de la filière et documenter leurs pratiques et les jeux d'acteurs dans le cadre de la gouvernance actuelle de la filière cacao-culture.
- Développer des indicateurs permettant d'évaluer les impacts économiques et sociaux de la culture du cacao sur les populations locales et notamment sur les femmes (problématique du genre). Il s'agit de développer des outils analytiques pouvant permettre de mesurer la pression de la cacao-culture et d'effectuer le suivi-évaluation régulier et systématique de l'activité.
- Evaluer la cohérence des pratiques de cacao-culture dans le TNS par rapport à la réglementation de l'Union européenne (EUDR) ; évaluer la faisabilité d'une cacao-culture

durable dans le TNS, via la possibilité d'adopter les principes, les critères et les indicateurs prônés par les organismes de certification de la cacao-culture durable.

3-Missions/travaux à effectuer dans le cadre du contrat postdoctoral

Sous la supervision du Comité scientifique du Ti-national de la Sangha, des chercheurs de l'Université du Mans et le Centre d'Etudes et de Recherche en Economie et en Gestion, Université de Yaoundé 2, le Post Doc aura pour mission de :

- procéder à la revue de la littérature sur la cacaoculture et la conservation des aires protégées, notamment le lien entre ces deux activités ;
- réaliser la Cartographie des espaces de cacaoculture autour des aires protégées dans les segments Sud-Ouest de la RCA, Segment Nord du Congo, et Segment Sud-Est Cameroun ;
- analyser des parties prenantes, leur environnement socioéconomique et les rapports que ces acteurs entretiennent relativement avec la terre autour des sites des aires protégées du FTNS ;
- étudier des techniques de culture du Cacao dans la zone TNS et évaluer leur impact sur la biodiversité ;
- faire le bilan/diagnostic de la chaîne de valeur de la production du cacao dans les zones d'étude, en identifiant les acteurs de la chaîne de production, les interactions entre la production du cacao et les aires protégées, les conflits potentiels entre les différents acteurs, le système de production et de commercialisation du cacao, les principales difficultés rencontrées par les producteurs de cacao, les acteurs institutionnels engagés dans la production du cacao ;
- évaluer la déforestation et la dégradation de l'environnement imputables à la culture du cacao ;
- identifier et analyser le degré de réception des règles juridiques nationales et internationales qui encadrent la production, la transformation et la commercialisation du cacao ;
- évaluer la volonté des parties prenantes à participer à la construction d'une cacaoculture durable et respectueuse de la biodiversité ;
- élaborer un modèle économique (business model) de production de cacao adapté aux réalités locales ;
- rédiger des articles, notes politiques et rapports contractuels d'avancement des travaux;
- Co-encadrer six (6) étudiants de Master ;

4-Conditions du post-doctorat

- Être titulaire d'un doctorat et démontrer une expérience de recherche (depuis au moins de 2 ans) dans l'un des champs suivants : géographie de l'environnement, économie de l'environnement, droit de l'environnement, sociologie, gestion des ressources naturelles ;
- Avoir une bonne connaissance des institutions et du contexte de la conservation des aires protégées dans le Bassin du Congo ;
- Avoir une très bonne connaissance des textes juridiques nationaux et internationaux tant sur la pratique des activités agricoles que sur la conservation des aires protégées ;
- Maîtriser le français tant à l'oral qu'à l'écrit (indispensable pour les enquêtes et les entretiens sur le terrain);
- Avoir un niveau satisfaisant pour communiquer et pour rédiger en anglais, ainsi que pour assimiler la littérature scientifique internationale en anglais
- Capacité d'organisation/autonomie, respect des délais ;
- Capacité à travailler et coordonner les équipes dans un environnement pluridisciplinaire ;
- Capacité à articuler les approches empiriques avec les approches théoriques et conceptuelles dans les démarches scientifiques ;
- Capacité à rédiger des rapports scientifiques et financiers, ainsi que des articles scientifiques pour des revues internationales à comité de lecture ;

- Capacité à valoriser de manière opérationnelle les résultats de recherche (note de politique ou policy brief, faits et figures, ...)
- Une expérience dans la gestion de projets sera un atout.

5-Structure d'accueil

La personne recrutée travaillera à la Fondation pour le Tri-national de la Sangha (FTNS) et à CEW à Yaoundé sous la supervision technique des structures listées plus haut. Un contrat postdoctoral de 22 mois lui sera proposé. Des missions seront effectuées au Cameroun et à l'extérieur du pays. Le salaire et les frais de recherche seront pris en charge par la FTNS, dans le cadre du financement reçu du programme RESSAC.

6-Dossier de candidature et procédure de soumission

Les dossiers complets devront comprendre :

- Un CV détaillé ;
- Une lettre de motivation indiquant explicitement quelle contribution vous apporterez au projet ;
- Une note méthodologique indiquant votre compréhension de la mission et comment les objectifs du projet vont être mis en œuvre ;
- Documents à joindre : thèse et publications scientifiques.

Ces dossiers devront être envoyés sous forme fichier numérique avec pour titre : POSTDOC CAPRO aux adresses suivantes :

secretariatftns@fondationtns.org
theophile.zognou@fondationtns.org
r.kana@fondationtns.org
ngoufocew08@yahoo.fr

Les dossiers seront soumis au plus tard le 19 janvier 2024 à 13 heures